

## Séance du 11 septembre 2025.

Le onze septembre deux mil vingt-cinq, s'est réuni sous la présidence de Monsieur André-Pierre BOURDON, Maire, en séance ordinaire.

### **Étaient présents :**

Messieurs BATTÉ, BOULANGER, BOURDON, DESAEGER, LACAILLE, MAHU, ROUSSEL  
Mesdames MATÉ, QUESNEL, VASSEUR, VINCENT

Étaient absents ayant donné pouvoir :

Madame GAINVILLE donne pouvoir à Monsieur BOULANGER,  
Monsieur FILLON donne pouvoir à Madame VASSEUR,  
Madame SOULET donne pouvoir à Madame QUESNEL.

Était absente Madame DAUZOU.

Formant la majorité des membres en exercice : Monsieur MAHU est nommé secrétaire de séance.

Ouverture de la séance par Monsieur BOURDON André-Pierre à 18 h 00.

### Remarques sur le compte rendu de la réunion du 04 août 2025.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le précédent compte rendu ;

Monsieur BOULANGER souhaite aborder trois points :

- maintien dans les fonctions d'adjoint, cette question est restée sans réponse à ce jour.
- dans les questions diverses, la cantine à 1€, où en sommes-nous dans ce dossier ? et si cela n'a pas encore été fait peut-on avoir l'échéance à laquelle cela sera fait ?

Monsieur BOURDON répond que pour le moment, il n'y a pas eu de dossier d'envoyé aux familles, un petit sondage a été réalisé, visiblement il y a des personnes qui ne sont pas d'accord, car cela ne bénéficierait qu'à certaines personnes. En regardant les familles, il y en a peu qui pourraient y prétendre. Monsieur BOULANGER répond que c'est ce qui a déjà été énoncé lors de la dernière réunion du 4 août. Monsieur BOURDON répond que l'échéance sera fin octobre.

- restitution des clés, il souhaite connaître la réponse.

Monsieur BOURDON lui répond qu'après discussions avec les adjoints, il n'y aura pas de remise de clés, car si on redonne la clé à Monsieur BOULANGER on doit redonner la clé à une autre personne. Monsieur BOULANGER répond à Monsieur BOURDON qu'il semble mettre en porte-à-faux des personnes, qui ne semblent pas être au courant de ce qui a été dit. Madame VASSEUR et Monsieur MAHU précisent qu'ils ont reçu une information. Monsieur BOULANGER demande si c'est la décision de ne pas rendre lui rendre les clés, il souhaite un courrier de sa part signé le dégageant de toutes responsabilités en cas de problème qui viendraient à se produire dans la commune.

Monsieur DESAEGER, indique que dans le compte rendu n'apparaît pas que Monsieur le Maire demandait au personnel de service qu'il n'y ait pas de reste à la cantine. De plus il manque l'information qu'un avenant pourrait être passé avec la société si on souhaite des parts plus importantes, mais forcément cela aura un impact financier.

Avant de dérouler l'ordre du jour, Monsieur le Maire souhaite faire un bilan de la cantine lorsqu'il a commencé son mandat.

Les enfants n'avaient qu'une seule assiette, les fromages étaient posés sur la table sans gants. Depuis des assiettes ont été achetées afin que l'enfant ait des assiettes différentes pour son entrée, plat, et fromage, dessert.

### **1. État des inscriptions à la cantine scolaire pour l'année 2025-2026 comparé à l'année précédente.**

Nous avons en 2024-2025, 108 enfants, aujourd'hui nous en avons 113. Il y a pratiquement une classe d'enfants extérieurs à la commune, à l'exception de Crasville, car nous avons une convention avec eux. Ce qui permet de ne pas avoir besoin de fermer une classe. Monsieur ROUSSEL répond qu'il pense qu'il y en a autant d'enfants Néவில் qui vont à l'extérieur, et ajoute qu'il faudrait faire une enquête avec les familles pour connaître la raison qui les poussent à ne pas venir à Néville, est-ce par le travail et dans ce cas nous ne pouvons rien dire, pour d'autres raisons, nous pouvons peut-être les corriger. Monsieur DESAEGER répond que cela a déjà été réalisé

lors du précédent mandat, Monsieur BOULANGER répond que nous pouvons la refaire. Monsieur ROUSSEL indique que si on continu comme cela nous aurons bientôt la fermeture d'une classe. Monsieur BOURON indique que nous ne pouvons pas inventer des enfants, Monsieur ROUSSEL confirme mais ajoute que nous pouvons les retenir.

Monsieur BOULANGER indique que selon les chiffres communiqués entre la rentrée 2024 et la rentrée 2025 il y a une diminution de 11% soit 11 élèves en moins. Comment on explique la baisse de cette année ? Est-ce que les familles qui ont retiré leurs enfants de la cantine ont été contactées ? Il y a-t-il eu des retours négatifs du fonctionnement de la cantine ou du personnel encadrant ? Cette tendance est isolée ou elle s'inscrit dans une dynamique plus large ? Est-ce possible de voir avec ces 11 enfants pourquoi ils ne mangent plus à la cantine, sont-ils partis, ou se sont des raisons de praticité, ou autres. Monsieur BOURDON répond qu'il n'y a rien de spécial là-dessus.

Monsieur BOURDON précise que l'an prochain on arrive sur une année où il y a eu 3 naissances à Crasville et 3 naissances à Néville, soit 6 enfants susceptibles de rentrer à l'école de Néville.

## **2. Encadrement du personnel de cantine :**

Monsieur BOURDON précise que c'est la cuisinière qui encadre le personnel de service.

### **a. • Suite donnée à l'incident de mars 2025**

Monsieur BOULANGER indique qu'il s'agit d'un événement concernant une petite fille, où les parents sont venus en mairie et ils n'ont eu aucun retour de mail, et n'ont pas été contactés, il demande à Monsieur BOURDON ce qu'il a fait ? Madame QUESNEL indique qu'il y a une commission cantine, et demande pourquoi elle n'a pas été mise au courant de cet événement ? Monsieur ROUSSEL indique que c'est pour cela qu'une réunion de conseil a lieu ce soir, car il a été demandé une réunion commission cantine, et que cette dernière n'a pas eu lieu. Monsieur BOURDON indique, que pour lui la commission cantine ne sert à rien, on nourrit le problème, les plats sont maintenant déterminés par la cuisinière et la secrétaire. Monsieur BOURDON ajoute que dorénavant le repas est servi entier à l'enfant. Monsieur ROUSSEL demande : en reste-t-il beaucoup dans les assiettes ?

### **b. • Reconduction du personnel concerné**

Monsieur BOURDON, indique que compte tenu que les effectifs ont tendance à diminuer, on ne va pas augmenter le personnel. Le personnel est habilité à travailler avec les enfants. Il indique que ce point est de son ressort. Monsieur ROUSSEL demande à quel moment la reconduction du personnel a eu lieu ? Juste avant la rentrée, ils l'ont su avant la rentrée scolaire. Monsieur ROUSSEL demande s'il est possible d'avoir les contrats ? Monsieur le Maire lui répond qu'ils sont visibles en mairie. Monsieur BOULANGER précise qu'il y a encore deux de vos adjoints qui ont des délégations, effectivement la reconduction est du ressort du Maire, mais vos deux adjoints sont là pour travailler avec vous. Monsieur BOURDON indique que personne lui a dit qu'il ne fallait pas reprendre telle ou telle personne, Madame VASSEUR et Monsieur MAHU répondent, nous n'en avons pas parlé. Monsieur DESAEGER précise que le chef du personnel d'une commune est le Maire et personne d'autre, c'est lui qui décide de l'embauche et d'éventuelle exclusion. S'il arrive quelque chose à la cantine c'est sous sa responsabilité.

### **c. • Formations prévues pour le personnel encadrant**

Monsieur Le Maire indique qu'il y a des formations prévues pour le personnel encadrant. Monsieur BOULANGER demande si la formation HACCP, au moins le personnel encadrant la possède ? Monsieur le Maire répond que la responsable va le faire. Monsieur BOULANGER demande s'il y a d'autres formations qui seront proposées ? Monsieur le Maire indique que nous allons en discuter avec le personnel. Monsieur DESAEGER précise qu'il serait bien que le personnel ait le BAFA ou le brevet de secourisme.

## **3. Perspectives d'amélioration du service cantine et plan d'action**

Monsieur le Maire indique qu'il y a maintenant le service entier du repas par le personnel de cantine, nous allons voir ce que cela donne.

## **4. Risque de fermeture de classe lié aux effectifs, analyse et position du conseil**

Monsieur Le Maire indique que cela a été évoqué tout à l'heure, il faut voir avec tous les maires pour voir s'ils accordent les dérogations. Monsieur ROUSSEL indique que les maires de petites communes ont besoin de remplir leurs classes, donc ils ne le feront pas. Monsieur ROUSSEL ajoute qu'il faut parler avec les parents. Monsieur DESAEGER indique qu'il y a eu une fermeture de classe, et nous n'avons connu aucune réaction des parents d'élèves. Monsieur BOURDON précise qu'il voit la directrice tous les jeudis pour discuter des problèmes techniques ou les problèmes avec les enfants.

#### **5. Demande autorisation de mettre en vente la chaudière de l'ancienne mairie.**

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil la mise en vente de la chaudière de l'ancienne mairie, nous nous renseignerons du prix qu'elle peut valoir. Elle est sortie et stockée. Monsieur DESAEGER demande s'il s'agit d'une mise en vente au plus offrant ? Monsieur BOURDON répond qu'il souhaite se renseigner sur le prix qu'elle peut encore coûter auprès d'un professionnel. Monsieur DESAEGER précise que les offres doivent se faire sous double enveloppe. Monsieur le Maire indique qu'il sera discuté en conseil du prix de base.

#### **Vote pour la mise en vente de la chaudière**

L'ensemble des membres du conseil accepte la mise en vente

#### **6. Questions diverses.**

- Monsieur ROUSSEL indique qu'il a constaté que le concert sera dans la salle de sports, cela a été diffusé sur Facebook, Monsieur BOURDON lui répond qu'il n'est pas au courant. L'association fait ce qu'elle veut, mais pour la commune, il y a un certain nombre de règles à mettre en place. Il y a un nombre limite maximum dans la salle des sports, il doit y avoir de la circulation, les issues de secours doivent être libres, il faut que le marché soit levé lorsque le concert va débiter, ..., et cela est de la responsabilité du Maire et de la municipalité. Monsieur le Maire répond qu'il va voir cela avec la Présidente.

- Monsieur BOULANGER souhaite revenir sur les festivités du 15 août, il tenait tout d'abord à indiquer que cela était une réussite totale, et que nous pouvions féliciter les personnes de la commission et Madame VASSEUR pour l'organisation. Mais il indique qu'il a failli être renversé par une voiture grise, avec un acte assez fou, et même ma propre famille a été mise en danger et a vu la scène devant plusieurs témoins, il tient à préciser qu'une main courante sera déposée.

- Il évoque de voir pour pouvoir diffuser le procès-verbal des réunions de parent d'élèves aux membres de la commission cantine, afin de pouvoir agir suivant les différentes remarques.

- Madame VASSEUR indique que le premier jour de la rentrée scolaire, le matin même des inscriptions avaient encore lieu pour la cantine par des parents, et des enfants sont venus manger alors qu'ils n'étaient pas inscrits.

La séance est levée à 19 h 22.

Le Maire,  
André-Pierre BOURDON



Le secrétaire de séance